

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 19
Votants : 21

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2024

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DELPECH, Maire	Laurence HALLAIS
Jacques POTTIER, Adjoint	Francis BRIAND
Aude ZAFOUR, Adjointe	David GENTHEN
Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Guy DARRAS
Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
Michel PIRIS, Adjoint	Nadège PARFAIT
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Oliviane DUPONT
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Marie PLEGNON
Jean-Pierre PRIEUR	Kevin FAVRET
Guy ACHARD DE LA VENTE	

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR
Lydie ZMUDA pouvoir Nadège PARFAIT

ABSENTS EXCUSÉS Cyril MERZY
Viviane PFLIEGER

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Kévin FAVRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire propose que Madame ALIBERT BRIGNONE soit nommée présidente de la séance pour procéder au vote du compte administratif 2023.

CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	1 109 847,00 €	1 044 471,78 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	1 322 408,00 €	1 302 921,58 €
014 - Atténuation de produits	57 291,00 €	57 291,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	163 048,00 €	155 771,24 €
66 - Charges financières	87 682,00 €	85 662,31 €
67 - Charges exceptionnelles	4 111,00 €	4 110,40 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	10 092,00 €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	2 286,74 €	2 286,74 €
TOTAL DEPENSES	2 756 765,74 €	2 652 515,05 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
013 - Atténuation de charges	3 000,00 €	4 485,96 €
70 - Produits des services, domaine et ventes div	365 697,00 €	410 779,97 €
73 - Impôts et taxes	2 119 333,00 €	2 166 294,11 €
74 - Dotations et participations	472 574,00 €	500 031,90 €
75 - Autres produits de gestion courante	53 100,00 €	70 364,50 €
76 - Produits financiers	1,00 €	1,10 €
77 - Produits exceptionnels	9 000,00 €	37 474,83 €
78 - Reprise provision semi-budgétaires		144,00 €
TOTAL RECETTES	3 022 705,00 €	3 189 576,37 €

Fonctionnement résultats excédentaires 2023

537 061,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
20 - Immobilisations incorporelles	36 720,00 €	31 892,96 €
21 - Immobilisations corporelles	1 920 336,00 €	1 610 269,19 €
23 - Immobilisations en cours	1 240 898,00 €	2 137,62 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 780 104,00 €	1 780 040,13 €
020 - Dépenses imprévues	40 000,00 €	- €
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	- €	- €
041 - Opérations patrimoniales	50 517,94 €	50 517,94 €
TOTAL DEPENSES	5 068 575,94 €	3 474 857,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
13 - Subventions d'investissement	785 538,26 €	86 666,28 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
10 - Dotations Fonds divers et Réserves (hors 1068)	257 984,00 €	329 164,65 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 286,74 €	2 286,74 €
041 - Opérations patrimoniales	50 517,94 €	50 517,94 €
TOTAL RECETTES	2 696 326,94 €	2 068 635,61 €

Investissement résultats déficitaires 2023

- 1 406 222,23 €

Résultats d'exécution du budget 2023 incluant les résultats reportés des exercices précédents sont de :

Fonctionnement	
Excédent antérieur	2 476 167,83 €
Excédent 2023	537 061,32 €
Part affectée sur l'investissement sur exercice 2023	0,00 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	3 013 229,15 €
Investissement	
Excédent antérieur	1 710 789,28 €
Déficit 2023	-1 406 222,23 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	304 567,05 €
Excédent cumulé des deux sections	3 317 796,20 €

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de la collectivité pour l'exercice 2023 est constitué par le vote du Compte Administratif conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous l'autorité du Président de la séance conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2023.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
 de la transmission en Sous-préfecture,
 le 29 mars 2024 de la publication
 le 29 mars 2024 en vertu des Lois
 des 2 mars et 22 juillet 1982

Le Maire



Pour extrait conforme
 Le Maire
 Laurent DELPECH

